DEPARTEMENT DE LA MOSELLE CANTON DE WOIPPY COMMUNE DE PLAPPEVILLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2021

(Application de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Daniel DEFAUX, a décidé :

à l'unanimité:

- de désigner Isabelle CENTOMO comme secrétaire de séance.
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021.
- d'autoriser le maire à signer la Convention Territoriale Globale et ses éventuels avenants indiquant que l'Eurométropole de Metz, les communes membres et la C.A.F. de la Moselle se sont engagées depuis plusieurs mois dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2025 liant la CAF.
- d'autoriser le maire de passer la décision modificative à apporter à l'affectation du résultat d'investissement 2020 et de constater le bon report de l'exercice 2021, comme suit :

. les dépenses d'investissement s'élevaient à : 2 412 655.00 €

Dépenses d'investissement :

001 = +29728.30

Opération 10017 = -106422.12

Résultat = 2 306 232.88

. les recettes d'investissement s'élevaient à : 2 306 232.88 €

Recettes d'investissement :

001 = 76693.82

Résultat = 2 306 232.88

- d'accorder une subvention d'un montant de 550 € aux Eclaireuses et Eclaireurs de France (Groupe Plappeville), afin de couvrir les frais engendrés par l'animation estivale « Sout'Lanta ».
- de solliciter le Conseil Départemental de la Moselle pour une aide financière de 2 000 € pour l'organisation du festival « Musiques sur les Côtes » qui se tiendra en octobre 2022 dans les communes de Lessy, Lorrylès-Metz, Plappeville et Scy-Chazelles, et d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer la demande de subvention.
- d'apporter une participation financière pour l'organisation de la classe de neige pour la classe de CM2.
- d'autoriser le maire à signer une convention de coopération avec la ville de Metz pour la fourniture de sel de déneigement.

d'autoriser le maire à signer tout document afférent contre le projet Etat-ONF 2021-2025, exigeant le retrait de la contribution complémentaire des communes prioritaires de forêts au financement de l'ONF, ainsi que la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025, demandant que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

OBSERVATIONS DU MAIRE

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'autorité souspréfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance des délibérations in extenso, en s'adressant au secrétariat de la mairie.

Le Maire,

Daniel DEFAUX